



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 50662

Texte de la question

À Paris, le 10 octobre 2004, s'est déroulé un exercice basé sur la situation du traitement d'une cinquantaine de blessés par l'explosion d'une bombe « sale » dans le métro. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales les enseignements qu'il tire de cet exercice et s'il compte faire procéder à des exercices du même type dans les différentes régions françaises, afin de tester la réactivité des structures de secours et s'assurer qu'elles ont les moyens d'action adéquats. - Question transmise à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

Texte de la réponse

L'exercice réalisé le 10 octobre 2004 à Paris sur un scénario de « bombe sale », c'est-à-dire à dispersion de produit radioactif, s'inscrit dans le cadre des directives du Premier ministre qui visent à développer les exercices de mise en oeuvre, aux différents niveaux de l'État, des plans d'intervention en réponse aux menaces et aux conséquences des attentats terroristes de toutes natures. Ces exercices permettent de tester les procédures figurant dans les plans et d'entraîner les personnels de tous niveaux en les plaçant dans des situations aussi proches que possible de la réalité. En application de ces directives, des exercices nationaux, visant à tester l'articulation de l'action des pouvoirs publics aux niveaux gouvernemental, zonal et départemental, ont été conduits en 2004 pour les plans Biotox, Piratome et Piratair. Leur préparation a été coordonnée par le secrétariat général de la défense nationale. Dans le même temps, les préfets de zones de défense et de départements organisent un nombre croissant d'exercices locaux pour valider les procédures d'intervention conjointe des différents services sur les lieux d'attentats terroristes, en particulier de nature nucléaire, radiologique, biologique ou chimique. Depuis 2003, de tels exercices ont été organisés dans plusieurs dizaines de villes, notamment à Paris, Lyon, Marseille, Grenoble, Rennes, Toulouse et Lille. L'exercice du 10 octobre 2004 organisé par l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris sous l'égide du préfet de la zone de défense de Paris avait pour objectif de tester les dispositions d'accueil dans un hôpital de victimes contaminées lors d'un attentat par dispersion de matières radioactives. Il complétait l'exercice Piratox, réalisé à la station de métro Invalides en septembre 2003, lequel était destiné à tester la prise en charge initiale des victimes sur les lieux mêmes de l'attentat. Ses conclusions, en cours d'étude, permettront de préciser quelles améliorations devront être apportées au dispositif, notamment en termes d'organisation et d'équipements. Elles devraient déboucher notamment sur la mise en place, auprès d'hôpitaux prédésignés dans chaque zone de défense, de moyens d'accueil et de décontamination des victimes, ainsi que sur des dispositifs de contrôle d'une éventuelle contamination des personnes par des produits radioactifs.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50662

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8811

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5435